Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le 20/12/2018
ID : 031-213105802-20181219-2018_38-DE

Folio n°38
N° 2018.38

DÉPARTEMENT de la HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT de MURET

CANTON de PORTET/GARONNE

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:	
En Exercice :	14
Présents :	12
Votants :	12

Objet : recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour assurer le remplacement d'agents en arrêt maladie en application de l'article 3.1 de la loi n° 84-93 du 26 janvier 1984 modifiée.

L'an Deux Mil Dix Huit
Le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude GARAUD, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 05/12/2018.
PRESENTS : Mesdames ALAMINOS. CARLES. GROS. LAKEHAL. LE ROY. PAJAUD.
Messieurs GARAUD. PAPAY. DUFOUR. PELFORT. GARCIA. ROUSSEAU
ABSENTE EXCUSEE : Mme BONZOM
PROCURATION : Mme BONZOM a donné procuration à M. GARAUD
M. GALEA a donné procuration à M. PAPAY.

Madame Dominique ALAMINOS est élue secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.2.

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il peut être nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face au remplacement des agents en arrêt maladie.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le 20/12/2018
ID : 031-213105802-20181219-2018_38-DE

DECIDE

Le recrutement d'agents contractuels dans le grade d'adjoint administratif territorial ou adjoint technique territorial pour assurer le remplacement d'agents titulaires placés en congé maladie.

Ces agents assureront leurs fonctions à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures ou à temps non complet suivant les nécessités du service (cette durée hebdomadaire sera fixée par contrat en fonction des besoins).

La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement, à savoir l'IB : 347, IM 325.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2019 et le seront aux suivants.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en
Sous- Préfecture le 20/12/2018
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

En Mairie le 19/12/2018
Le Maire J.C GARAUD.

MAIRIE DE VILLAMEE 31 (Haute-Garonne) R.F.